

Légendes héraldiques

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **1 (1887)**

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-789668>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PROVIS HÉRALDIQUES ET SIGILLOGRAPHIQUES

PUBLICÉES À REUCHAGEL PAR MAURICE GRIPET, HÉRALDISTE

Juin 1887.

N° 6.

Légendes héraldiques.

La légende suivante a été rapportée en 1884 dans l'Almanach héraldique, par M^e le Chevalier de Crollalanza, d'après Ph. Le Bas (Histoire et description de l'Allemagne) :

„ Nous avons sous les yeux le sceau d'une des sept grandes familles „ patriciennes de Berne; ce sceau est toute une longue histoire. Sur un champ „ de gueules, entouré d'hermine qui se relève aux deux extrémités supérieures „ comme l'hermine de l'ancien état royal de France, (?) se dresse au-dessus de „ trois montagnes, et entre deux étoiles, un vieux tronc desséché duquel jaill- „ bissent trois flammes. Au-dessus s'élèvent deux casques avec couronne de comte, „ surmontés, l'un d'une étoile, l'autre d'un haut panache. Les trois montagnes „ désignent les trois branches puissantes et nombreuses d'une grande famille, „ qui, après avoir fourni une longue et brillante carrière, se trouva réduite „ à un vieut prieur que ses voeux monastiques condamnaient au célibat. „ La famille allait s'éteindre lorsque le prieur obtint du pape dispense du „ célibat; mais la faveur du St. Père semblait bien tardive, car le prieur a- „ vait passé l'âge du mariage et il ne paraissait pas que ce vieux tronc „ desséché et stérile puis jamais pousser des branches nouvelles. Mais grâ- „ ce à la piété du prieur qu'attestent les deux étoiles mises sur le champ „ de gueules, il eut trois fils tous pleins de force et de vie, qui s'illustre- „ rent par leur courage et donneront une illustration nouvelle à la „ famille. Dès lors elle se multiplia au point qu'aujourd'hui la même



fig. 63.

bernoise des de Graffenried, les armes dont il parle sont bien celles de cette dernière; toutefois Ph. Le Bas se trompe en indiquant un champ de gueules: l'écu est réellement d'or. La fig. 63 donne le dessin des armes des de Graffenried (d'ap une aquarelle qui nous a été obligamment confiée par M. de Graffenried, à Neuchâtel). Encore une remarque: le dessin semble reproduire des molettes; en réalité, le tronc de saule est accompagné de deux étoiles de gueules.

Notes sur les Armoiries de quelques familles neuchâteloises

IV. Tribolet.

Conseil de Mandrot ne donne les Armes de la famille de Tribolet que sous la forme où elles sont portées, par la branche encore existante. D'azur à deux chevrons d'or. - Il n'est cependant pas difficile de se convaincre que ces armes ont subi des modifications fort intéressantes à travers le cours des temps. Le plus ancien document qui s'y rapporte est, à ma connaissance, le sceau de Nicolet Tribolet apparu à l'acte de 1552 dont nous nous sommes occupés dans nos deux précédentes études. Ce sceau présente tous les mêmes caractères

, n'est plus possible: c'est toute une tribu. En souvenir de la piété du prieur et du mécène de cette renaissance, la famille a placé dans ses armes, à côté du panache, une brillante étoile, double symbole de son courage et de sa piété, de son illustration chevaleresque et de sa confrancé dans le Ciel.

Philippe Le Bas n'a pas dit le nom de cette famille; mais cette légende fait assurément allusion à la famille